



COMMUNE DE SAINT-PARGOIRE – HÉRAULT

DÉLIBÉRATION DU CONSEIL MUNICIPAL**N°2026-30 – (5)****SÉANCE DU 05 JUIN 2026**

Envoyé en préfecture le 10/06/2026

Reçu en préfecture le 10/06/2026

Publié le

ID : 034-213402811-20260605-202630-DE

Berser
Levraut

L'an deux mille vingt-six et le cinq juin à dix-huit heures, le Conseil Municipal, régulièrement convoqué, s'est réuni en séance ordinaire et publique, dans la salle du conseil, sous la présidence de Monsieur Sébastien SOULIER, Maire.

Date de convocation : 29 mai 2026

Nombre de conseillers en exercice : 23

Nombre de conseillers présents : 17

Nombre de voix : 22

- Étaient présents :

Sébastien SOULIER, Maire

Pierre BOLLIET, Anne THEVENOT, Loïc ROUSSON, Marion HOLVOET, Martine LAMOUREUX, Adjoint au Maire

Claude PERET, Nathalie PUCH, Cendrène SOUYRIS, Alexandra PUJOL, Élodie PAULS, Virginie MURCIANO, Romain BRETON, Kévin HALIP,

Grégory LEBOFFE, Perrine BONNIER, Mélodie REGALDO, Conseillers ;

Lesquels forment la majorité des membres en exercice et peuvent délibérer valablement en exécution de l'article L. 2121-17 du Code Général des Collectivités Territoriales.

- Étaient absents excusés : Xavier NOBLET, Gilles LABOUREAU, Loïc TEYSSIER, Stéphanie LEVERS, Karim HADDAD**- Était absent :** Yannick IHAMOUINA

- Procurations : Xavier NOBLET à Marion HOLVOET,
Gilles LABOUREAU à Sébastien SOULIER,
Loïc TEYSSIER à Nathalie PUCH,
Stéphanie LEVERS à Élodie PAULS,
Karim HADDAD à Pierre BOLLIET

- Secrétaire de séance : Marion HOLVOET*La séance est ouverte à 18H00.***Délibération n°2026-30 – (5) / Désignation des représentants municipaux à l'assemblée générale d'Hérault Ingénierie :**

Vu l'article L 5511-1 du Code Général des Collectivités Territoriales ;

Vu le procès-verbal de l'assemblée générale constitutive du 25 juin 2018 portant installation de l'Agence Départementale Hérault Ingénierie ;

Vu les délibérations du 7 avril 2025 portant modification des statuts et du règlement intérieur de l'Agence Départementale Hérault Ingénierie ;

Vu la délibération 2025- 41 du 26 septembre 2025 relative à l'adhésion de la commune de Saint Pargoire à Hérault Ingénierie

Monsieur le Maire expose :

Hérault Ingénierie, agence départementale créée à l'initiative du Département de l'Hérault, apporte aux collectivités territoriales et aux établissements publics intercommunaux du département une assistance d'ordre technique, juridique ou financier dans les domaines de l'aménagement, de l'équipement, du développement territorial et de la gestion locale.

Comme 283 autres communes et intercommunalités de l'Hérault, la commune a choisi d'adhérer à Hérault Ingénierie et de bénéficier ainsi d'une ingénierie territoriale accessible, diversifiée et adaptée à ses besoins.

À la suite du renouvellement des exécutifs locaux intervenu en mars 2026, les collectivités membres d'Hérault Ingénierie sont invitées à procéder à la désignation de leur représentant à l'assemblée générale de l'agence.

Conformément aux statuts de l'agence, chaque collectivité ou établissement public membre doit désigner un représentant titulaire et un représentant suppléant, appelés à siéger à l'assemblée générale de l'agence.

Considérant l'intérêt pour la commune de participer aux travaux de l'agence et de bénéficier de son assistance technique, juridique et financière pour la conduite de ses projets ;

Ayant entendu l'exposé de Monsieur le Maire, et après en avoir délibéré à l'unanimité, le Conseil Municipal :

- **DÉSIGNE** Sébastien SOULIER en qualité de titulaire ainsi que Pierre BOLLIET en qualité de suppléant pour représenter la commune à l'assemblée générale de l'agence Hérault Ingénierie,
- **AUTORISE** Monsieur le Maire à signer tous les documents relatifs à la mise en œuvre de ces décisions.

Le Maire,
Sébastien SOULIER

Mairie de Saint-Pargoire
Place de la Mairie – 34230 Saint-Pargoire
Tél : 04.67.98.70.01 – Courriel : mairie@ville-saintpargoire.com

